

PMRA Approved  
2021-6704  
2023-08-01

**Plutex®**

Insecticide biologique  
Organisme vivant  
Suspension Concentrée

Pour la suppression de la fausse-teigne des crucifères (*Plutella xylostella*)

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Isolat GV-0200 du granulovirus de *Plutella xylostella* (PlxyGV)  
Minimum de  $2,5 \times 10^{13}$  corps d'inclusion (CIs)/L

**REGISTRATION NO: 34785 PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX  
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL**

Contenu net : 100 mL à 1000L

Andermatt Canada Inc.  
1350, rue Regent  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2G6  
Tél. : 506-444-5690

Numéro de lot :  
Date de fabrication :

#### **MISES EN GARDE RELATIVES AU PRODUIT :**

**Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 506-444-5690. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.**

#### **MISES EN GARDE :**

##### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter les yeux. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange/le chargement ou l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage/de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION** – Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** – Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** – Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**GÉNÉRAL** – Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.  
 La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Le principe actif de **Plutex** est un virus présente à l'état naturel de la fausse-teigne des crucifères (*Plutella xylostella*). C'est un pathogène hautement sélectif de la fausse-teigne des crucifères. Il infecte les larves par ingestion et passage à travers les organes digestifs. L'application topique n'a aucun effet.

Les baculovirus, tel que le principe actif de ce produit, ont coévolué et ne se rencontrent que chez les insectes. Les membres du genre *Betabaculovirus*, qui comprend PlxyGV, n'infectent pas les pollinisateurs hyménoptères, tels que les abeilles, et les parasitoïdes ou les insectes prédateurs, comme la mante religieuse et la coccinelle. Aucun membre de la famille de virus à laquelle appartient PlxyGV n'a été rencontré chez les vertébrés ou les plantes et PlxyGV ne se réplique pas dans les cellules mammifères. Les baculovirus n'affectent pas et n'infectent pas les poissons, la faune, les humains ou les organismes utiles.

**MODE D'EMPLOI**

**Restrictions d'utilisation :**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** appliquer dans les serres.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

**Mode d'emploi pour le groupe de cultures 5-13 et le canola**

| CULTURE  | ORGANISME NUISIBLE supprimée | TAUX D'APPLICATION  | COMMENTAIRES   |
|--|------------------------------|---------------------|--|
| Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> . (Groupe de cultures 5-13)* et le Canola | Fausse-teigne des crucifères | 50 à 200 mL/hectare | Appliquer comme une pulvérisation à couverture complète en utilisant suffisamment d'eau pour couvrir la culture sans ruissellement excessif, minimum 200 L/ha. Appliquer de nouveau à tous les 4 à 8 jours. Dans la gamme indiquée, utiliser l'intervalle de réapplication le plus court et le taux d'application le plus élevé en |

|  |  |  |                                      |
|--|--|--|--------------------------------------|
|  |  |  | cas de forte pression des ravageurs. |
|--|--|--|--------------------------------------|

\*Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica* (groupe de cultures 5-13) : brocoli; chou de Bruxelles; chou pommé; chou pé-tsaï; chou-fleur; et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

MODE D'EMPLOI : Pulvériser sur les plantes infestées d'œufs ou de larves du dernier stade. Pour être efficaces, les larves doivent ingérer du feuillage ou des fruits avec des dépôts de **Plutex**. Une couverture uniforme du feuillage est essentielle pour une suppression optimale. Dissoudre le produit dans la quantité requise d'eau. Le pH de la solution doit être compris entre 5 et 8,5. Selon les conditions météorologiques et la persistance de l'infestation de ravageurs, les applications peuvent être répétées tous les 6 à 8 jours. Entre 2 et 5 applications peuvent être nécessaires par génération.

**L'utilisation de pièges à phéromones est recommandée pour optimiser la période d'application.**

AGITER AVANT UTILISATION!

Délai de sécurité (DS) : **NE PAS** permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) : Plutex peut être appliqué jusqu'à et y compris la journée de la récolte. DAAR est 0 jour.

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Andermatt Canada Inc. au 1-888-870-6444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Le pH du mélange en cuve doit être compris entre 5 et 8,5. Il est recommandé d'ajouter Plutex en dernier au mélange en cuve.

#### **ENTREPOSAGE :**

**Plutex®** devrait être utilisé dans les 2 ans de la date de fabrication lorsqu'il est entreposé à une température de 5°C ou moins. Conserver le contenant en position verticale et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Agiter vigoureusement pour remettre en suspension le contenu immédiatement avant l'addition dans l'eau.

**ÉLIMINATION :**

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Ces contenants sont recyclables et Andermatt Canada paie pour ce service.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.